

Auvergne-Rhône-Alpes

# Amazon : 950 postes de saisonniers ouverts



Amazon ouvre sa campagne de recrutements saisonniers. Photo d'illustration Richard Mouillaud

Amazon s'apprête à renforcer ses équipes en vue de l'intense période d'activité qui l'attend pour cette fin d'année. Elle ouvre 950 postes saisonniers en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le réseau logistique. C'est 300 de plus que l'an dernier.

Alors que se profilent les fêtes de fin d'année, Amazon accélère sur le front du recrutement. Le mastodonte américain du e-commerce, qui emploie plus de 22 000 personnes en CDI en France (sur 35 sites), dont 1 470 en Auvergne-Rhône-Alpes, va renforcer son réseau logistique pour faire face à la période d'intense activité qui l'attend, « dès maintenant et jusqu'à Noël », précise Yan Pataki, DRH d'Amazon France logistique. Ce dernier annonce l'ouverture de « 8 000 postes de saisonniers dans toute la France, pour renforcer les équipes, dont 950 en Auvergne-Rhône-Alpes », dans le réseau logistique. Quatre sites sont concernés en région : les sites logistiques de Montélimar (Drôme, Satolas-et-Boncel (Isère) ainsi que les agences de livraison de Saint-Priest dans le Rhône et Seynod en Haute-Savoie. Ces postes saisonniers concernent tout un panel d'activités : manutention, tri, préparation de commandes, etc. Les personnes intéressées peuvent postuler sur le site d'Amazon ([www.travailleravecamazon.fr](http://www.travailleravecamazon.fr)).

### Saint-Priest concerné

« C'est l'occasion de venir découvrir nos métiers, on peut faire carrière chez Amazon. Il y a des opportunités sur nos sites. Nous avons un programme de formation ambitieux, ajoute le DRH d'Amazon France Logistique. Nous recrutons sans conditions de diplômes. La parité fait partie des priorités ».

L'an dernier, Amazon avait ouvert plus de 650 postes de saisonniers pour la fin d'année en région : avec cette fois 950 profils attendus en renfort, l'entreprise affiche ses ambitions pour la fin d'année, tant en région qu'au national.

• Valérie Bruno

**AVIS**

Enquêtes publiques

---

**HAUT BUGEY**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

AGGLOMERATION

**ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE D'ARANC**

Par arrêté n°631/2024 du 25/10/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Aranc.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Aranc.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Aranc est soumis à enquête publique :

Du vendredi 15 novembre 2024 au dimanche 15 décembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

**Dossier d'enquête publique :**

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de projet du Plan Local d'Urbanisme, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS), l'arrêté ouvrant l'enquête publique, la délibération relative à la procédure, l'arrêté préfectoral accordant la dérogation au principe d'urbanisation limitée et les annonces légales. Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement.

**Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :**

\* Commissaire enquêteur : Madame Caroline LEMOINE

\* Commissaire enquêteur suppléant : Madame Véronique PACAUD

**Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :**

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr)

- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

- En mairie d'Aranc : les lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Aranc lors des permanences suivantes :

\* Le lundi 18 novembre 2024 de 14h00 à 16h00

\* Le vendredi 22 novembre 2024 de 15h30 à 17h30

\* Le lundi 9 décembre 2024 de 14h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Aranc

- Par courrier, adressé à Madame Caroline LEMOINE commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Aranc

- Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aranc, à la Préfecture de l'Ain, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet du Plan Local d'Urbanisme d'Aranc.

433418900

Installations classées

---

**PREFETE DE L'AIN**

**PRÉFÈTE DE L'AIN**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS**

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2024, a été décidée la mise à disposition du public du lundi 18 novembre 2024 à 08h00 au mercredi 18 décembre 2024 à 17h00 inclus sur le territoire de la commune de BREGNIER-CORDON de la demande d'enregistrement présentée par la société CARRIERES MBTP dont le siège social est situé ZI Le Jasmin - 73240 SAINT-GENIX-LES-VILLAGES, en vue de régulariser la situation administrative d'une plate-forme de traitement et recyclage de produits minéraux inertes située sur le territoire de la commune de BREGNIER-CORDON, lieu-dit « Les Brotteaux ».

L'activité précitée répertoriée sous les rubriques n° 1515.1.a et 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et 1.2.1.0 de la nomenclature « Eau », est soumise au régime de l'enregistrement au titre du code de l'environnement - Livre V - Titre 1er.

Le dossier de cette demande, ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations du public, resteront déposés à la mairie de BREGNIER-CORDON, et mis à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Le dossier sera également tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-l-environnement/Bregnier-Cordon-Carrieres-MBTP>

Les observations peuvent également être transmises au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain par courrier ou par voie électronique ([pref-environnement@ain.gouv.fr](mailto:pref-environnement@ain.gouv.fr)).

Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de la consultation, soit le mercredi 18 décembre 2024 à 17h00. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Ces observations seront annexées au registre par la Préfète, à l'issue du délai de consultation du public.

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

À l'issue de la consultation, la décision relative à la demande d'enregistrement présentée par la société CARRIERES MBTP fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

433371500

**VIES DES SOCIÉTÉS**

Constitutions de sociétés

**AVIS DE CONSTITUTION**

---

Forme : S.A.R.L (à associé unique)  
 Dénomination sociale : ADAM MARKET  
 Siège social : 928 Grande Rue - 01700 Miribel  
 Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays : Le commerce d'alimentation générale  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S  
 Capital : 1 000 Euros  
 Gérant : Monsieur Walid BEN ATIA, demeurant 17 Rue Salomon Reinach - 69007 LYON.  
 Immatriculation : Au R.C.S de Bourg-En-Bresse.

433738400

**E**URO  
Légales

**Marchés publics**

Agir en Proximité  
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

**eBra**  
GROUPE

ABONNÉS PAPIER 7 jours/7

DEMANDEZ VOTRE ACCÈS WEB\*

Sur simple demande à notre service relation abonnés

\* Réservé aux particuliers en fonction de l'offre souscrite